



## Règlements et directives Club de natation Mégophias



- Les frais d'affiliation (FNQ) sont obligatoires pour chaque nageur et sont non remboursables.
- La cotisation est payable en 8 versements égaux (chèques postdatés obligatoires le 15 de chaque mois de septembre à avril).
- Il n'y a aucun remboursement sur la cotisation annuelle à l'exception d'un avis médical indiquant la période d'arrêt et le retour à l'entraînement. Aucun remboursement pour un arrêt de 30 jours et moins. Nous remboursons également pour un déménagement à l'extérieur de la région. Une preuve de la nouvelle adresse sera exigée (facture d'Hydro-Québec).
- Le tarif de toutes les compétitions tenues à l'extérieur sera déterminé avant chaque compétition et les frais sont payables aux dates indiquées sur le formulaire d'inscription.
- Le coût de la cotisation annuelle et des frais de compétitions sont non négociables.
- En cas de changement de groupe avant le 29 février 2012, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet. La tarification n'est pas modifiée si le nageur change de groupe après le 1<sup>er</sup> mars 2012. (Ne s'applique qu'à la cotisation de base).
- Les frais d'administration encourus pour les chèques retournés pour insuffisance de fonds devront être remboursés en plus du montant du chèque. Les frais sont de 25\$.
- Pour les triathlètes sport études, la cotisation couvre les frais d'entraînement jusqu'au 16 juin 2012. Des frais supplémentaires seront demandés pour les athlètes qui s'entraînent tout au long de l'été.

### Voyages en équipe et dépenses de déplacement :

- Le règlement pour les frais de transport et d'hébergement occasionnés lors des compétitions extérieures est sujet aux décisions du Conseil d'administration.
- Chaque nageur qui a le standard régional ou provincial développement est responsable de son transport lors des compétitions extérieures.
- Les voyages en équipe aux compétitions à l'extérieur sont offerts uniquement aux nageurs qui ont leurs standards P1 et plus.
- Chaque nageur qui participe à des compétitions « Invitation » a le choix de prendre le transport et l'hébergement avec l'équipe.
- Chaque nageur qui participe à des camps d'entraînement, championnats, Coupe Canada/Coupe du Québec devra obligatoirement déboursier les frais pour le transport et l'hébergement avec l'équipe et ce, pour toute la durée de la compétition.
- Après la date d'inscription du nageur à la compétition, aucun remboursement (blessure, maladie, traitement, empêchement) ne peut être fait puisque les frais pour le transport et l'hébergement ont été divisés par le nombre de nageurs participant à la compétition. Les frais pour les épreuves sont également non remboursables puisqu'ils sont gérés par la Fédération de natation du Québec.